

## **SESSION EXTRAORDINAIRE 10 MARS 2004**

**M. IDRIS ARNAOUD ALI, Président de l'Assemblée nationale :**

BIS MILLAHI RAHMANI RAHIM.

L'Assemblée siège aujourd'hui en session extraordinaire, session extraordinaire motivée par la nécessité d'examiner un certain nombre de projets de lois auxquels la Commission permanente s'est déclarée incompétente suivant l'article 89 alinéa 3 du Règlement Intérieur qui stipule, je cite : « toute ratification d'un traité ou toute approbation d'un accord international ne peut être votée qu'en séance plénière. »

Les projets que nous avons à l'ordre du jour sont donc les suivants :

**1°/ Projet de loi portant ratification du protocole au traité instituant la communauté économique d'Afrique relative au parlement panafricain ;**

**2°/ Projet de loi portant ratification d'un accord de prêt entre la république de Djibouti et la banque iranienne pour le développement des exportations (EDBI) ;**

**3°/ Projet de loi portant adhésion aux conventions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme, qui se compose en deux protocoles et six conventions ;**

**4°/ Projet de loi portant ratification de la convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.**

Parmi ces projets à l'ordre du jour, le protocole relatif au Parlement Panafricain doit être examiné en procédure d'urgence.

En effet, le lancement du Parlement Panafricain est fixé pour le 18 mars 2004.

Et la cérémonie d'inauguration ainsi que la première session du Parlement auront lieu à Addis-Abeba du 18 au 19 mars 2004.

Or, notre pays qui fut parmi les premiers pays à l'origine de l'avènement de ce parlement se trouve aujourd'hui en retard pour la ratification de ce protocole.

Donc, j'ai peur que notre pays ne se réduise à un pays adhérent et nos délégués à de simples observateurs.

C'est pourquoi, nous devons dès aujourd'hui envoyer les instruments de ratification ainsi que les noms des députés qui vont être membres du Parlement Panafricain à la Commission de l'Union Africaine si nous voulons être parmi les pays fondateurs.

Ainsi, sans plus tarder j'appelle le Président de la Commission des Affaires Etrangères pour nous faire un bref rapport oral sur la question.